

LISTE ROUGE des MAMMIFÈRES de NORMANDIE



2022

 **UICN** | Comité Français
Liste rouge régionale réalisée selon la méthodologie et la démarche de l'UICN


 Groupe Mammalogique Normand

Réalisation de la liste rouge régionale et partenaires

Coordination et animation du projet :



Pré-évaluation et rédaction de la liste rouge : Christophe RIDEAU (GMN).

Traitements statistiques et analyses cartographiques : Sébastien LUTZ & Christophe RIDEAU (GMN).

Comité d'experts régionaux sollicités pour l'exercice d'évaluation : Zéphir BARRET (FRCN), Thomas CHEYREZY (CENN, GMN), Florent CLET (DREAL Normandie), Marie FRANCOU (GMN), Anthony GOURVENNEC (Bureau d'études FaunaFlora, GMN), François LÉBOULENGER (SFPEM, GMN, CSRPN), Sébastien LUTZ (GMN), Christophe RIDEAU (GMN), Bastien THOMAS (GMN).

Personnes consultées concernant les mammifères marins : Delphine ÉLOI (GECC), Sophie PONCET (OFB).

Évaluateur neutre : Romain MATTON (ANBDD).

Validation par le CSRPN de Normandie : avis favorable du 10/06/2022.

Liste rouge régionale réalisée selon la méthodologie et la démarche UICN.



Référence à citer : Groupe Mammalogique Normand, 2022. Liste rouge des mammifères de Normandie. Évaluation des menaces selon la méthodologie de l'UICN. Groupe Mammalogique Normand (GMN). 16 pages.

Partenaires du projet :



Financement :



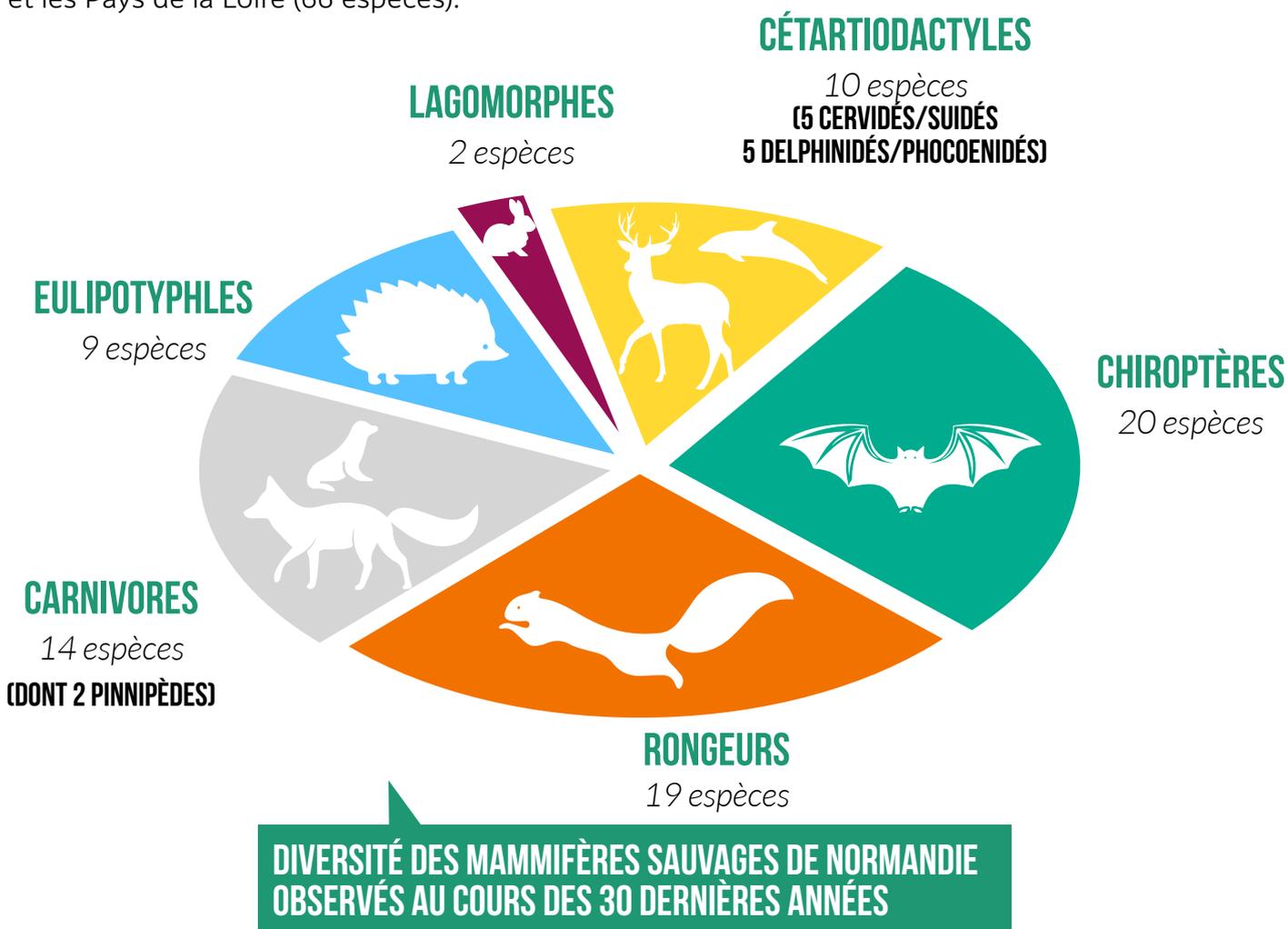
Contexte

Les mammifères, qu'ils soient terrestres ou marins, constituent un groupe d'espèces très diversifié en raison notamment de leurs modes de vie et de leurs habitats.

En effet, certains sont associés à la présence de milieux humides, d'autres à celle de milieux forestiers ou bocagers. Grâce à la diversité des paysages et des littoraux qu'offre la Normandie de nombreuses espèces de mammifères sauvages vivent dans la région.

Ce sont ainsi 95 taxons, appartenant à 6 ordres*, qui ont été contactés dans la région au cours des derniers siècles.

Au cours des 30 dernières années, ce sont **67 espèces de mammifères terrestres parmi les 116 espèces présentes en France métropolitaine qui ont été recensées en Normandie**, une diversité similaire à celle de ses régions voisines : la Picardie (69 espèces**), la Bretagne (67 espèces) et les Pays de la Loire (66 espèces).



Toutefois, en comparaison avec d'autres régions, la Normandie présente une des plus faibles diversités de mammifères terrestres (74 en région Centre). Cependant, cet écart ne traduit pas forcément un mauvais état de conservation du peuplement de mammifères normands. En effet, la localisation géographique de la Normandie (à l'extrême Ouest de l'Europe) la positionne en bordure de plusieurs aires de répartition, ce qui explique, en partie, le plus faible nombre d'espèces observées dans les régions françaises les plus occidentales.

De tout temps, les Mammifères marins ont fréquenté les eaux normandes et les côtes de nos quatre départements en contact avec la mer (Manche, Calvados, Eure et Seine-Maritime). Les premières traces de pêche aux cétacés de grande taille remontent à la fin du 7^e siècle, dans la Seine au large de l'abbaye de Jumièges.

À ce jour, 20 espèces ont fait l'objet d'observations dans les eaux normandes ou ont été retrouvées échoué sur les côtes.

* Les listes rouges traitent le plus souvent d'un seul Ordre au sens de la classification scientifique des espèces (ex : odonates) voire d'un rang inférieur comme la super-famille des rhopalocères (les papillons dites de jours).

** 71 espèces en incluant les phoques.

Méthodologie de l’UICN

La méthodologie utilisée pour l’élaboration de cette liste rouge est celle proposée par l’UICN (UICN France (2018) *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l’UICN & démarche d’élaboration. Seconde édition.* Paris, France.

Elle s’applique à toutes les espèces indigènes, non hybrides et non douteux (au plan taxonomique notamment). Les espèces pour lesquelles la méthodologie ne peut pas s’appliquer sont qualifiées de « NA » pour méthodologie « non applicable ». Il s’agit des espèces introduites ou erratiques sur le territoire considéré. Les autres espèces vont être évaluées et classées dans l’une des neuf catégories de la liste rouge en fonction de leur risque de disparition dans la région concernée.

Le classement des espèces selon la méthode de l’UICN s’opère sur la base de 5 critères d’évaluation :

- critère A : réduction de la population (mesurée sur 10 ans ou 3 générations) ;
- critère B : répartition géographique ;
- critère C : petite population et déclin ;
- critère D : population très petite ou restreinte ;
- critère E : analyse quantitative (sur 100 ans maximum) indiquant une probabilité d’extinction.

Il suffit qu’au moins un des critères soit rempli pour que l’espèce soit classée dans l’une des catégories de menace (CR, EN, VU). Quand plusieurs critères sont remplis, c’est celui proposant le critère de menace le plus élevé qui est retenu.

Cat.	Intitulé de la catégorie	
EX	Espèce éteinte au niveau mondial	Espèces disparues
EW	Espèce éteinte à l’état sauvage	
RE	Espèce disparue au niveau régional	
CR	Espèce en danger critique	Espèces menacées
EN	Espèce en danger	
VU	Espèce vulnérable	
NT	Espèce quasi menacée	Espèces à surveiller
LC	Espèce de préoccupation mineure	Espèces non menacées
DD	Espèce dont les données sont déficientes	

Catégories des menaces selon l’UICN.



Crocidura leucodon, photo : L. Biegala.

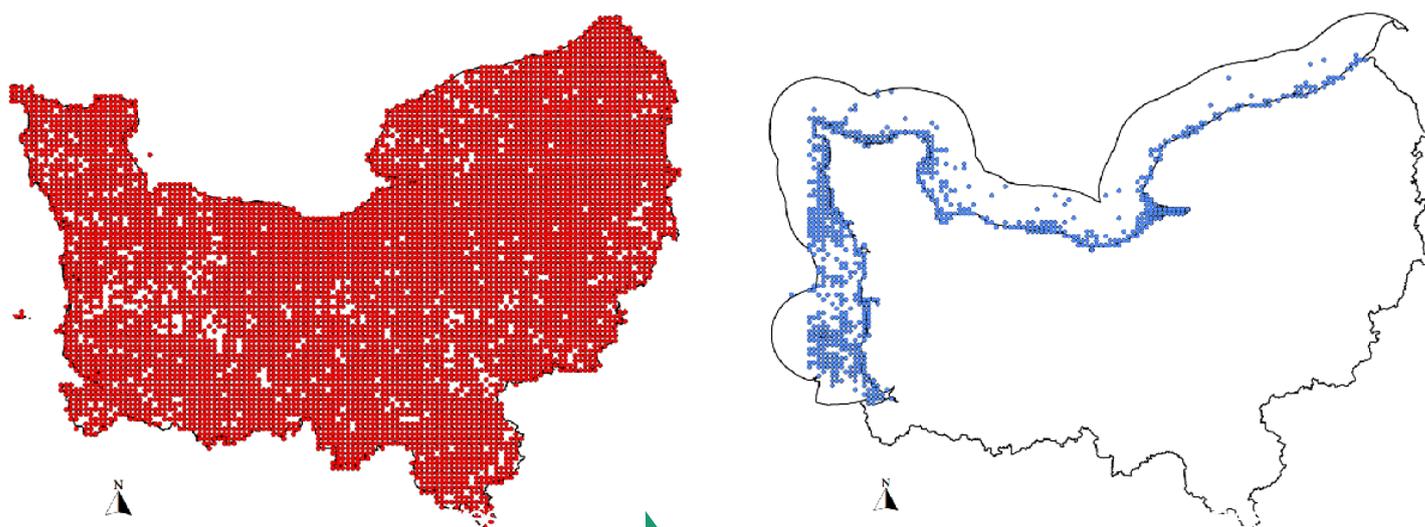
Application de la méthode aux mammifères

L'élaboration de cette liste rouge régionale des mammifères de Normandie repose sur une application stricte de la méthodologie UICN.

L'utilisation des critères pour les mammifères a été la suivante:

- Concernant le critère A (réduction de la population), son utilisation est difficile à prendre en compte même s'il laisse une large part aux dires d'experts avec des termes comme « supposée ». Néanmoins, UICN France (2018) précise que cette réduction doit être quantifiée, ce qui a, par conséquent, limité son utilisation dans le cadre de cette liste.
- Pour l'utilisation du critère B (Répartition géographique : zone d'occurrence ou zone d'occupation), les deux informations peuvent être obtenues avec un système d'information géographique (ici logiciel QGIS®).

Les zones d'occupation ont été calculées sur la base de données brutes cartographiées dans une grille kilométrique fixe de 2km par 2km selon la projection Lambert 93. La création de discontinuités dans la zone d'occurrence n'est pas conseillée par l'UICN au niveau régional sans que cela empêche d'introduire la notion de fragmentation sévère dans l'évaluation. Néanmoins, il y a des cas où nous ne pouvons faire autrement, même au niveau régional, compte tenu de l'incapacité de l'espèce d'être présente dans certains « trous » où les biotopes favorables sont absents. Il est également important de préciser qu'à l'échelle d'un territoire comme la Normandie, l'aire d'occurrence n'est pas toujours pertinente et que seule l'aire d'occupation a été prise en compte dans l'évaluation des espèces se trouvant dans ce cas de figure.



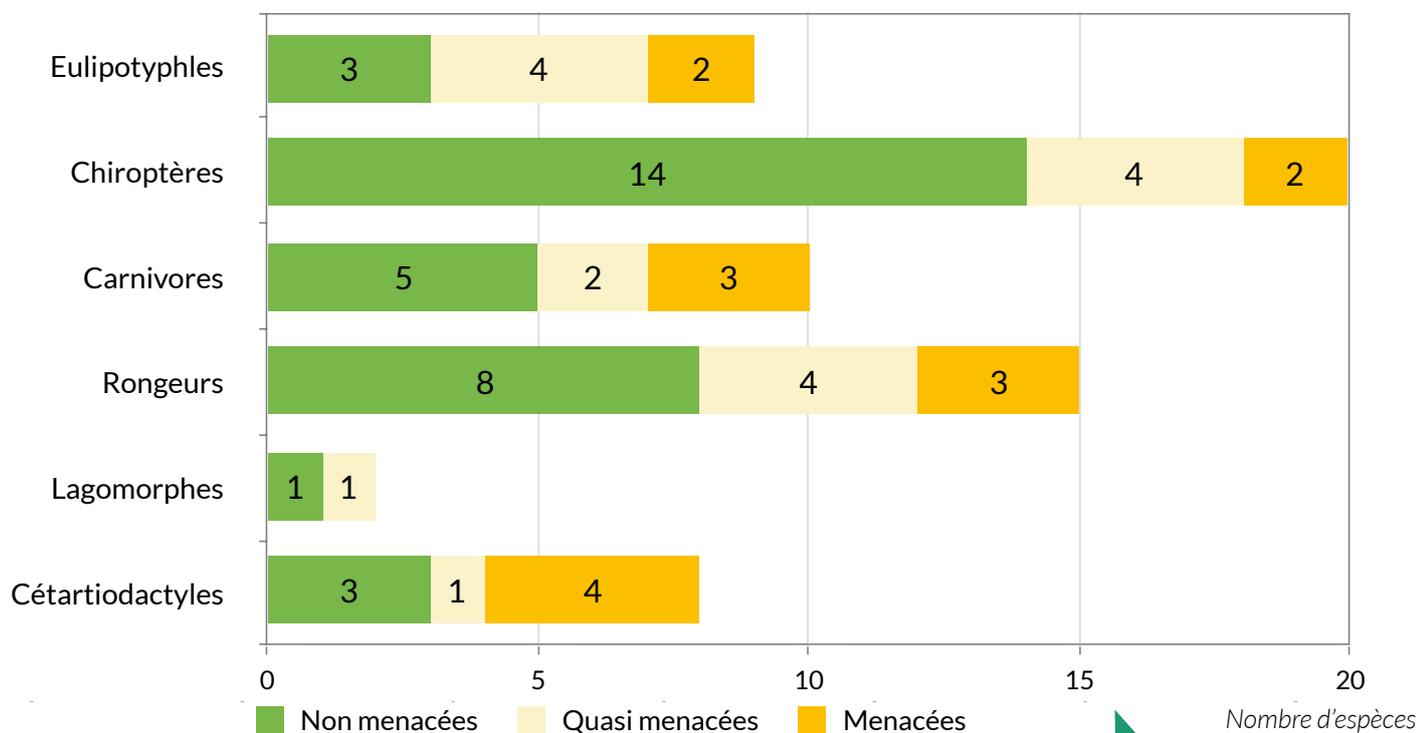
EMPRISE SPATIALE DES DONNÉES MAMMIFÈRES TERRESTRES (À GAUCHE) ET MARINS (À DROITE)

Conformément aux recommandations de l'UICN France (2018), le seuil du critère B1 pour la catégorie VU a été supprimé car cela pourrait inciter à classer un grand nombre d'espèces de la région dans cette catégorie lors de la pré-évaluation.

- Concernant le critère C lié au nombre d'individus matures, ce critère n'est que rarement utilisables pour les mammifères par manque de données disponibles sur les proportions d'individus matures / immatures au sein des populations d'espèces longévives, pour lesquelles la maturité sexuelle n'est acquise qu'après plusieurs années, sauf si nous disposons de suivis ou d'études fiables sur l'évaluation des effectifs de populations ou, pour les populations de très petites taille d'une évaluation « à dire d'expert » validée collégialement. Dans tous les cas, les données les plus récentes de la période ont été considérées.
- Enfin pour le critère D (nombre d'individus), son utilisation s'est faite pour certaines espèces, lorsque les résultats des dénombrements ou des estimations sont jugés représentatifs.
- Le critère E (Analyse quantitative montrant la probabilité d'extinction) n'a pas été utilisé car les données nécessaires n'étaient pas disponibles.

Analyse par ordres

Chaque ordre de mammifères possède son lot d'espèces menacées, à l'exception des Lagomorphes, avec des proportions plus élevées au sein des Cétartiodactyles (50 %), représentées uniquement par des Cétacés, et des Carnivores (30 %). Ceci s'explique en partie par le fait que les espèces appartenant à ces ordres se situent en bout de chaîne alimentaire et que la taille de leurs populations est généralement faible.



CRITÈRES DE MENACE PAR ORDRES DE MAMMIFÈRES EN NORMANDIE



Chevreuil, photo : Denis AVONDES.

Les menaces qui pèsent sur les mammifères

En fonction des habitats qu'ils fréquentent, les mammifères sont exposés à différentes menaces.

Les espèces liées aux habitats aquatiques et aux zones humides sont pour la plupart menacées ou quasi-menacées en raison de la régression et la dégradation de ces milieux constatées de longue date, qui perdurent malgré d'importants efforts de préservation. Les espèces à fortes affinités forestières ont bénéficié de l'augmentation des surfaces boisées et du vieillissement des peuplements dans la seconde moitié du XX^e siècle mais font maintenant face à l'intensification de l'exploitation forestière et à des méthodes de sylviculture inadaptées.

Les espèces plus opportunistes subissent la forte régression du bocage et la diminution importante des surfaces en herbe, conséquences de l'intensification des pratiques agricoles qui entraînent la disparition concomitante des ressources alimentaires et des gîtes de nombreuses espèces.

Les mammifères insectivores (musaraignes, chauves-souris) subissent le déclin dramatique des populations d'insectes causé en partie par l'usage des pesticides et l'entretien drastique des bords de route et de champs, la mauvaise gestion des haies, etc. La multiplication des infrastructures de transports contribue aussi fortement à la fragmentation des habitats et les collisions engendrées par le trafic routier représentent une des principales causes de mortalité chez certaines espèces. Pour plusieurs chauves-souris, le développement de l'énergie éolienne constitue une nouvelle cause de mortalité qui menace de façon inquiétante leurs populations.

Enfin l'artificialisation des sols, l'urbanisation et la pollution lumineuse associée contribuent également à fragiliser les populations de mammifères en réduisant les surfaces d'habitats disponibles et en perturbant leur cycle biologique.

Concernant les mammifères marins, les différents types de pollutions du milieu marin (chimiques et sonores), la surpêche entraînant une forte diminution des ressources alimentaires, les captures accidentelles dans les filets, le développement du trafic maritime et les dérangements occasionnés sur le littoral constituent les principales menaces qui pèsent sur les cétacés et les phoques.



Menaces sur les mammifères : Zoom sur les Chiroptères

En Normandie, 14 des 20 espèces de chauves-souris recensées sur le territoire régional présentent des enjeux locaux de conservation et d'amélioration de connaissance qui sont considérés comme prioritaires. Elles font ainsi l'objet d'un **Programme Régional d'Actions**.

En effet, les chauves-souris sont des espèces particulièrement sensibles aux perturbations qui peuvent affecter leurs gîtes de mise-bas et d'hibernation ainsi que leurs terrains de chasse. Aujourd'hui de nombreuses menaces pèsent encore sur les populations de chauves-souris, comme :

- La modification des pratiques agricoles qui peut provoquer la destruction d'individus et la disparition des ressources alimentaires et de leurs habitats ;
- La modification des paysages (comme le développement des infrastructures routières) qui entraîne une fragmentation des milieux et la perte des corridors qui relient les gîtes et terrains de chasse ;
- La destruction de gîtes par des travaux d'aménagement/d'isolation de bâtiments, la gestion forestière intensive, la condamnation de cavités souterraines, les problématiques liées à la pollution lumineuse, au développement de l'éolien...

La situation est donc paradoxale pour plusieurs espèces de chiroptères qui, après avoir très fortement régressé dans la seconde partie du XX^e siècle, recolonisent progressivement depuis deux décennies des territoires d'où elles avaient disparu. Or, les effectifs de leurs populations demeurent très faibles et, au regard de l'évolution des milieux, ne récupéreront jamais leurs niveaux antérieurs (c'est par exemple le cas de la Barbastelle et du Petit Rhinolophe).

D'autres espèces, actuellement dans une phase de croissance démographique, n'en demeurent pas moins menacées à long terme car leurs populations comptent moins de 10 000 individus et restent donc intrinsèquement fragiles (cas du Grand Rhinolophe, du Grand Murin et du Murin à oreilles échancrées).

Enfin, il faut préciser que la Normandie se situe probablement sur l'une des principales voies de migration et constitue une zone d'importance en période de halte migratoire et d'hivernage notamment au niveau de l'estuaire et la vallée de la Seine. C'est par exemple le cas pour la Pipistrelle de Nathusius, qui est une espèce très sensible aux pressions d'origine anthropique (éoliennes et la diminution de la qualité des habitats).



Petits rhinolophes, photo : F. Schwaab.

Origine des données et des informations analysées

Près de 225 000 observations de mammifères issues de la base de données du Groupe Mammalogique Normand, d'un appel à contribution spécifique à ce projet lancé par l'ANBDD ou fournies par le GECC et par la LPO et le GONm dans le cadre de leur gestion de leur plateforme respectives : ObsEnMer et Faune Normandie ont été bancarisées.

Tel que préconisé par l'UICN, seules les données récentes (10 ans ou trois générations) ont été utilisées pour calculer les tendances de population et les aires de répartition des espèces.

Ainsi, plus de 151 000 observations recueillies entre 2011 et 2020 ont été retenues et passées au crible de la méthodologie afin de proposer les statuts de cette liste.

Structures ayant communiqué leurs observations :



Nous remercions ces structures qui ont accepté de mettre à disposition leurs données et **nous n'oublions pas l'ensemble des observateurs salariés ou bénévoles qui collectent des données et qui les mettent à disposition** d'une structure référente. Que chacune de ces personnes voit, dans la réalisation de cette liste rouge, un usage efficace de ses contributions.

Résultats

Sur les 95 taxons observés dans la région après 1500, 67 espèces de mammifères ont été évaluées : 60 espèces de mammifères terrestres et 7 espèces de mammifères marins. 3 populations d'une espèce de chauve-souris ont également fait l'objet d'une évaluation car isolées de l'aire de répartition principale.

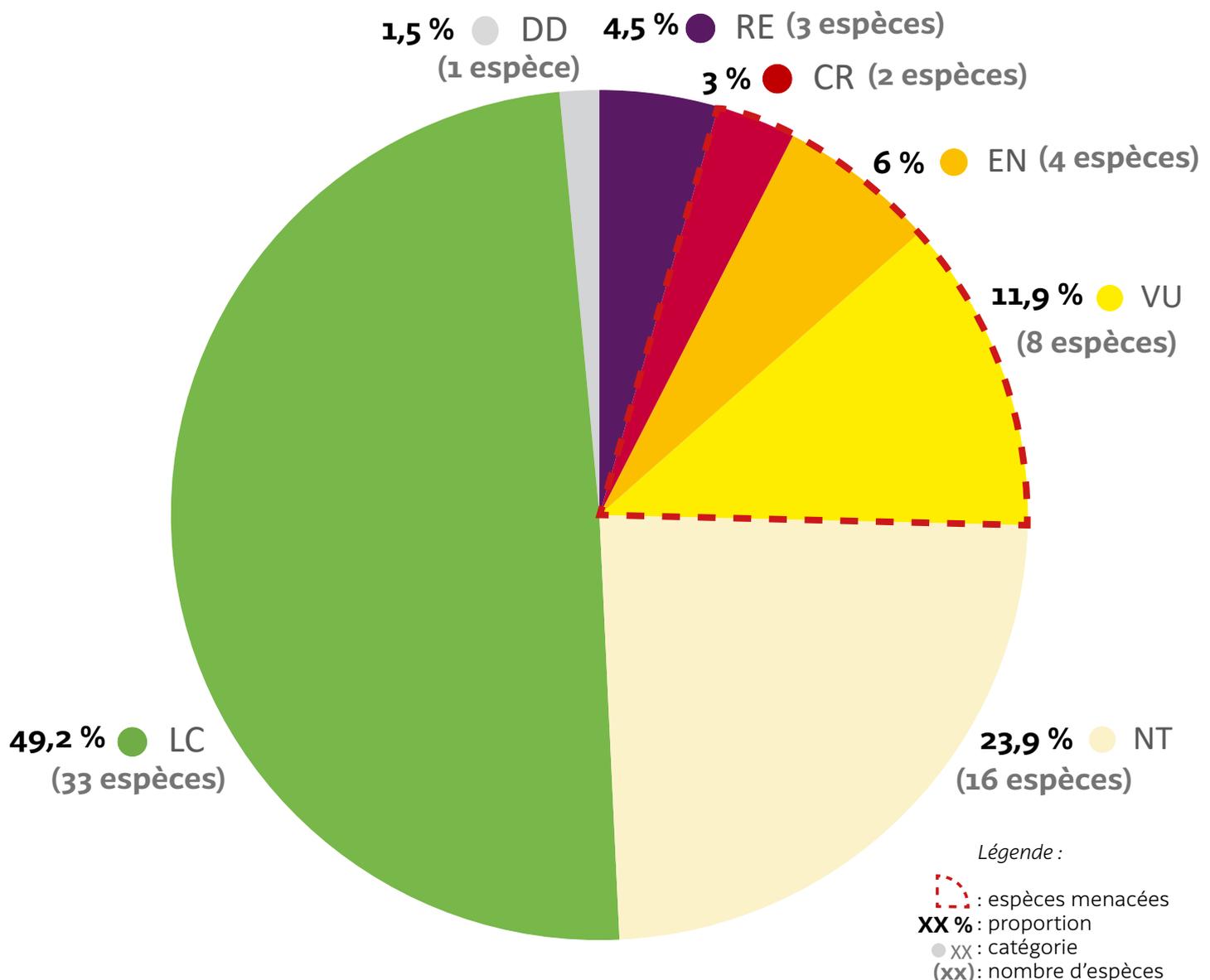
27 espèces pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable (NA) n'ont pas été soumises au processus d'évaluation : 9 sont des espèces introduites et 18 des espèces dont la présence est occasionnelle.

Enfin, 1 espèce de chiroptères est classée dans la catégorie Non Évaluée (NE) car sa présence est considérée comme douteuse).

Sur les 67 espèces évaluées, 33 sont classées en préoccupation mineure (LC) comme le **Campagnol des champs**, le **Hérisson d'Europe** ou la **Pipistrelle commune** et 16 espèces sont quasi menacées (NT) comme le **Muscardin**, le **Lapin de garenne**, ou le **Marsouin commun**.

A ce jour 3 espèces de mammifères sont considérées comme disparues (RE) en Normandie : le **Castor d'Eurasie**, le **Chat forestier** et le **Vison d'Europe**.

14 espèces de mammifères présentes en Normandie sont considérées comme menacées car classées en CR/EN ou VU, soit 20,9 % des espèces de mammifères de la région.



Répartition des espèces de mammifères de Normandie en fonction des catégories de la liste rouge régionale.

Exemples d'espèces

CR

Le Loir gris *Glis glis* (Linnaeus, 1766)

Le Loir a toujours été rare (voire très rare) en Normandie, qui se situe sur la limite nord-ouest de son aire de répartition. L'espèce est très souvent confondue avec le Lérot, appelé également à tort « Loir » dans le langage courant.

Il n'existe qu'une observation confirmée de cette espèce au cours de la période 2011-2020 provenant de l'ouest du département de l'Orne et six autres considérées comme douteuses. Les recherches récentes menées dans plusieurs massifs forestiers et par voie de presse n'ont apporté aucun résultat.

Ce rongeur peut involontairement être transporté dans des caravanes et des remorques ce qui pose question quant à l'origine des animaux observés ponctuellement dans la région. Bien qu'il soit encore impossible de l'affirmer, il semblerait que la population indigène de Loir semble avoir quasi disparu de la région et l'espèce est considérée comme « **en danger critique d'extinction** » (CR) en Normandie.



Photo : Mélanie MARTEAU.

EN

L'Hermine *Mustela erminea* Linnaeus, 1758

Cette espèce, autrefois répandue, connaît un déclin important depuis la seconde moitié du XX^e siècle. Elle semble de maintenir dans le Cotentin, les Marais de la Dives et dans une moindre mesure dans l'Avranchin. Ailleurs, les sous populations paraissent très menacées à court terme en raison d'une dégradation continue de la qualité des habitats, de la raréfaction de ces proies principales que sont le Lapin de garenne et les campagnols, dont l'abondance ne cesse de diminuer.

L'Hermine est considérée comme « **en danger** » (EN) sur la base d'une baisse constante du nombre d'observation, de la surface occupée dans la région et de l'isolement progressif de plusieurs sous-populations.



Photo : Denis AVONDES.

EN

La Loutre d'Europe *Lutra lutra* (Linnaeus, 1758)

Autrefois commune et répandue dans toute la région, la Loutre s'est considérablement raréfiée après avoir été chassée et classée nuisible au début du XX^e siècle dans certains départements.

Elle a notamment disparu de Seine-Maritime et de l'Eure au tout début des années 1980. Deux petits noyaux de population ont subsisté dans les gorges de l'Orne et probablement dans les marais du Cotentin à partir desquels elle a progressivement recolonisé une partie des rivières bas-normandes au début des années 2000.

Après cette phase de reconquête, la population accuse un nouveau déclin depuis 2016 et n'est plus contactée sur certains cours d'eau. Elle occupe actuellement les bassins de l'Orne, bastion de l'espèce, de la Sarthe, de la Mayenne, du Couesnon et de la Sélune. Victime de collisions routières et probablement des campagnes de piégeages de Ragondin, la Loutre est considérée comme « **en danger** » (EN) en raison de la taille très réduite de sa population et d'une tendance récente à la baisse.



Photo : Peter TRIMMING.

VU**La Noctule commune *Nyctalus noctula* (Schreber, 1774)**

Cette chauve-souris a toujours été rare dans la région. Plusieurs vallées accueillent des individus tout au long de l'année en Seine-Maritime et dans l'Eure mais la reproduction de l'espèce n'y a jamais été prouvée. Contactée moins fréquemment malgré une forte augmentation de la pression d'observation, la Noctule commune semble en régression dans la région à l'instar de ce qui est observé à l'échelle nationale où l'espèce a subi un fort déclin ces dernières années.

Particulièrement sensible à la présence d'éolienne dont l'impact est considéré comme préoccupant (Kerbiriou & Kauffmann, 2022 ; Le Campion et al., 2022), cette chauve-souris arboricole pâtit également de l'abattage des alignements d'arbres et de la dégradation des habitats forestiers. La petite population régionale (moins de 1 000 individus) décline, c'est pourquoi la Noctule commune est considérée comme « **vulnérable** » (**VU**) en Normandie.



Photo : J. VITTIER

NT**Le Marsouin commun *Phocoena phocoena* (Linnaeus, 1758)**

Relativement rare à la fin du XX^e siècle, le Marsouin est devenu le cétacé le plus fréquent sur les côtes de Normandie. De petits groupes sont régulièrement observés et des mises bas sont constatées annuellement.

Les individus établis sur les côtes normandes appartiennent à une population qui occupe l'ensemble de la Manche et le sud de la Mer du Nord. L'effectif fréquentant le littoral normand au sens large est estimé entre 1 000 et 2 000 individus.

Le nombre d'échouages observé dans la région est préoccupant : 684 de 2011 à 2020. Les captures accidentelles dans les filets de pêche sont le plus souvent à l'origine de la mort des animaux (Dabin et al., 2016) et la baie de Seine représente un des deux secteurs où la densité d'échouage est la plus importante du littoral Manche-Atlantique (Dars et al., 2020).

Les captures accidentelles et la diminution des ressources en proies menacent durablement le Marsouin, considéré actuellement comme « **quasi menacé** » (**NT**) mais qui pourrait à l'avenir être classé dans une catégorie supérieure.



Photo : DR.

NT**Le Campagnol souterrain *Microtus subterraneus* (de Selys-Longchamps, 1836)**

Ce petit rongeur est encore répandu dans les secteurs où se rencontre une mosaïque d'habitats composée de prés vergers, de zones humides, de prairies bocagères et de bois.

Cependant, la proportion de l'espèce dans le régime alimentaire de la Chouette effraie a diminué de manière importante (-57 à -20 %) dans plusieurs petites régions agricoles : Bocage Ornaïs, Avranchin, Bocage Virois, Bocage de Coutances, St-Lô et Valognes, Perche.

Cette évolution témoigne très probablement d'une diminution des populations en lien avec celle des surfaces en herbe (retournement des prairies), des changements de pratiques agricoles et de la forte régression du bocage, notamment dans la partie armoricaine de la Normandie.

La baisse des populations est probablement proche des 30 % (-32,2 % sur l'ensemble de la région) et dépasse ce seuil dans les zones où l'espèce était la plus abondante, c'est pourquoi le Campagnol souterrain est considéré comme « **quasi menacé** » (**NT**) en Normandie.



Photo : DR.

LC**Le Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)**

Autrefois très commun dans la région, le Petit Rhinolophe a subi un déclin considérable au point de quasi disparaître de Seine-Maritime et de l'Eure à la fin du XX^e siècle.

Deux petites populations y ont cependant survécu et voient leurs effectifs augmenter lentement. Parallèlement, la petite population qui semblait subsister dans la vallée de l'Eure, au voisinage de l'Eure-et-Loir, semble avoir disparu au début des années 2000. Dans le Pays d'Auge, le Bessin, la Suisse normande et le Bocage calvadosien, la population compte plus de 1 500 individus et augmente progressivement depuis 20 ans. Les « sous-populations » de la Manche possèdent des effectifs très faibles mais sont plus ou moins bien connectées au noyau principal et à la population d'Ille-et-Vilaine.

Le Petit Rhinolophe recolonise progressivement des espaces d'où il avait disparu et voit ses effectifs augmenter, c'est pourquoi il est considéré comme « **non menacé** » (LC) dans la région mais le niveau de la population reste faible et pourrait de nouveau être menacé si la tendance évolutive s'inversait.

Par ailleurs, trois populations isolées du noyau principal ont été évaluées de façon indépendante dans le Pays de Caux, le Perche ornais et le Vexin. Les deux premières sont considérées comme « en danger » (EN) et la troisième comme « vulnérable » (VU) sur la base de leurs effectifs et leurs évolutions démographiques récentes.



Photo : Thomas Cheyreyzy

LC**L'Écureuil roux *Sciurus vulgaris* Linnaeus, 1758**

Répandu dans la région, ce rongeur occupe tous les habitats forestiers favorables, les parcs et les jardins ainsi que les zones bocagères bien préservées parsemées de bois et de bosquets. Bien que l'Écureuil soit régulièrement victime du trafic routier, qu'il subisse sans doute les conséquences de la régression du bocage et l'impact de pratiques sylvicoles défavorables, aucune donnée chiffrée n'est disponible localement sur la dynamique démographique de cette espèce même si une diminution de la population est soupçonnée.

Au regard de sa répartition régional et en l'absence de déclin marqué, l'Écureuil roux est considéré comme « **non menacé** » (LC) en Normandie.



Photo : Denis AVONDES.

Références bibliographiques

Kerbiriou, C., & Kauffmann, C. (2022) L'évolution de l'état de conservation de la Noctule commune (*Nyctalus noctula*). Actes des XVIII^{es} Rencontres nationales Chauves-souris de la SFEPM, mars 2021. Symbioses, n.s., 39-40 : 23-28.

Dabin W., Spitz J., Alfonsi E. & Bouveroux T. (2016) *Phocoena phocoena* (Linnaeus, 1758) In Savouré-Soubelet A., Aulagnier S., Haffner P., Moutou F., Van Canneyt O., Charrassin J.-B. & Ridoux V., coords. (2016). Atlas des mammifères sauvages de France – Volume 1 : Mammifères marins. MNHN & IRD, Paris & Marseille, France : 336-339.

Dars C., Dabin W., Demaret F., Meheust E., Méndez-Fernandez P., Peltier H., Spitz J., Caurant F. & Van Canneyt O. (2020) Les échouages de mammifères marins sur le littoral français en 2019. Rapport scientifique de l'Observatoire Pelagis, La Rochelle Université et CNRS, 41 p.

Le Champion, T., Arthur, L., & Bellion, P. (2022) Table ronde : Evolution des connaissances sur les populations de la Noctule commune en Bretagne, Pays de la Loire et dans le Cher. Actes des XVIII^{es} Rencontres nationales Chauves-souris de la SFEPM, mars 2021. Symbioses, n.s., 39-40 : 29-32.

Liste rouge UICN des mammifères de Normandie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie Liste rouge Normandie	Critères Liste rouge Normandie	Tendance
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	RE		↔
<i>Felis sylvestris</i>	Chat forestier	RE		↔
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	RE		↔
<i>Glis glis</i>	Loir gris	CR*	B(1+2)ab(i,ii,iv)	↘
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	CR	A2c D	↘
<i>Neomys anomalus</i>	Crossope de Miller	EN	A3c B2ab(iii)	↘
<i>Globicephala melas</i>	Globicéphale noir	EN	CR (A2a) (-1)	↘
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	EN	A2a+4c B2ab(ii,iii)	↘
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	EN	D	↘
<i>Arvicola amphibius</i>	Campagnol aquatique	VU	D1	?
<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins	VU	D2	?
<i>Delphinus delphis</i>	Dauphin commun à bec court	VU	D1	↗
<i>Grampus griseus</i>	Dauphin de Risso	VU	EN (D1) (-1)	?
<i>Tursiops truncatus</i>	Grand dauphin	VU	D1	↔
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	A4c D1	↘
<i>Halichoerus grypus</i>	Phoque gris	VU	EN (D1) (-1)	↗
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	VU	D2	?
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	NT	pr. A2b+3c	↘
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	NT	pr. A3c	↘
<i>Microtus subterraneus</i>	Campagnol souterrain	NT	pr. A2bc	↘
<i>Crocidura leucodon</i>	Crocidure leucode	NT	pr. A2bc+4c	↘
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	NT	pr. A2bc+4c	↘
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	pr. A2ac	↘
<i>Phocoena phocoena</i>	Marsouin commun	NT	pr. D1	↗
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	NT	pr. A3c	?
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	NT	pr. A3c	?
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	NT	pr. A2b+4c	↘
<i>Sorex pygmaeus</i>	Musaraigne pygmée	NT	pr. A2b+4c	↘
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	NT	pr. A(3+4)c	↘
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	pr. A3c	↗
<i>Phoca vitulina</i>	Phoque veau marin	NT	EN (D1) (-2)	↗
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	pr. A3c	?
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	NT	pr. A2b+4c	↘
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	LC		↗
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC		?
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	LC		↘
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	LC		↘
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	LC		↔
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	LC		↔
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	LC		↗
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	LC		↗
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC		?
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC		↘
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	LC		↗
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	LC		↗
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC		?
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	LC		↘
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC		↗
<i>Martes martes</i>	Martre	LC		↗
<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier	LC		↗
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC		↔
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC		↔
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	LC		↗

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie Liste rouge Normandie	Critères Liste rouge Normandie	Tendance
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC		↘
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	LC		?
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	LC		?
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	LC		?
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	LC		↗
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC		↘
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC		?
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	LC		↘
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC		↘
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC		↗
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	LC		↘
<i>Mus musculus</i>	Souris grise	LC		?
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC		?
<i>Vespertilio murinus</i>	Vespertilion bicolore	DD		?
<i>Megaptera novaeangliae</i>	Baleine à bosse	NA	NA ^b	
<i>Physeter macrocephalus</i>	Cachalot	NA	NA ^b	
<i>Cervus nippon</i>	Cerf sika	NA	NA ^a	
<i>Nyctereutes procyonoides</i>	Chien viverrin	NA	NA ^a	
<i>Dama dama</i>	Daim européen, Daim	NA	NA ^a	
<i>Stenella coeruleoalba</i>	Dauphin bleu et blanc	NA	NA ^b	
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	NA	NA ^b	
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande Noctule	NA	NA ^b	
<i>Hyperoodon ampullatus</i>	Hypérodon boréal	NA	NA ^b	
<i>Lagenorhynchus albirostris</i>	Lagénorhynque à bec blanc	NA	NA ^b	
<i>Leucopleurus acutus</i>	Lagénorhynque à flancs blancs	NA	NA ^b	
<i>Canis lupus</i>	Loup gris	NA	NA ^b	
<i>Mesoplodon bidens</i>	Mesoplodon de Sowerby	NA	NA ^b	
<i>Orcinus orca</i>	Orque, Epaulard	NA	NA ^b	
<i>Erignathus barbatus</i>	Phoque barbu	NA	NA ^b	
<i>Pagophilus groenlandicus</i>	Phoque du Groenland	NA	NA ^b	
<i>Pusa hispida</i>	Phoque annelé	NA	NA ^b	
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	NA ^a	
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	NA	NA ^a	
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	NA	NA ^a	
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur	NA	NA ^a	
<i>Balaenoptera acutorostrata</i>	Rorqual à museau pointu	NA	NA ^b	
<i>Balaenoptera borealis</i>	Rorqual boréal	NA	NA ^b	
<i>Balaenoptera edeni</i>	Rorqual de Bryde	NA	NA ^b	
<i>Balaenoptera physalus</i>	Rorqual commun	NA	NA ^b	
<i>Tamias sibiricus</i>	Tamias de Sibérie	NA	NA ^a	
<i>Mustela vison</i>	Vison d'Amérique	NA	NA ^a	
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	NE		

: espèces menacées

Zoom sur trois populations de Petits rhinolophes :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Population	Catégorie Liste rouge Normandie	Critères Liste rouge Normandie
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Pays de Caux	EN	D
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Perche ornais	EN	D
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Vexin	VU	D (-1)

Trois populations isolées du noyau principal ont été évaluées de façon indépendante dans le **Pays de Caux, le Perche ornais et le Vexin**.

Les deux premières sont considérées comme « en danger » (EN) et la troisième comme « vulnérable » (VU) sur la base de leurs effectifs et leurs évolutions démographiques récentes.

STRUCTURE PRODUCTRICE :



Le Groupe Mammalogique Normand (GMN) est une association ayant pour but l'étude des différents mammifères sauvages présents en Normandie et leurs écosystèmes.

Il participe également à la protection de certaines espèces et à la sauvegarde de leurs milieux.

PUBLICATION :



L'**Agence Normande de la Biodiversité** et du Développement Durable a pour ambition de contribuer à la reconquête de la biodiversité normande. Pour cela,

elle se positionne en facilitateur et mobilise des acteurs régionaux aux profils divers (collectivités, entreprises, gestionnaires d'espaces naturels, etc.).

Pour répondre à cette mission, l'agence normande de la biodiversité est structurée en 3 pôles :

- **Connaissance**, dont le but est de développer et partager la connaissance sur la biodiversité normande.
- **Reconquête**, en animant des réseaux d'acteurs et en favorisant l'émergence de projets.
- **Valorisation**, en produisant des médias permettant la généralisation des bonnes pratiques régionales.

Photo de couverture : Blaireau  (Denis AVONDES).

Photo de 4^e de couverture : Grand Rhinolophe  (Alexandre ROUX).



Liste rouge réalisée avec le soutien financier de l'Union Européenne

